

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 02 Mars 2023 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE Adjoint, Romain FOËX**

---

**Présents** : FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, MERY Luc, PUZEL Jérémy, SUBLET Gaétan, JACCAZ Yan, CHAUMONTET Denis.

**Excusés** : MERLET Noémie (donne pouvoir à Eric MANTILLERI)  
CHATAGNAT André-Gilles (donne pouvoir à Romain FOËX)  
BLANDIN Aurélie (donne pouvoir à Gaétan SUBLET)

**Non excusé** : /

Mr Eric MANTILLERI été désigné secrétaire.

**Ordre du jour** :

- **Vote du compte de gestion budget principal 2022**
- **Vote du compte de gestion budget eau 2022**
- **Vote du compte administratif budget principal 2022**
- **Vote du compte administratif budget eau 2022**
- **Tarif eau 2023 – 2024**
- **Validation de la maîtrise d’œuvre pour l’aménagement de la Mairie**
- **Reconduction de la convention d’adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

\*\*\*

Monsieur le Maire Adjoint, Romain FOËX ouvre la séance.

Le compte-rendu du 02 février 2023 est validé à l’unanimité.

Monsieur le Maire Adjoint :

- ajoute trois points à l’ordre du jour avec l’aval des élus à savoir : « Autorisation à demander des subventions pour aménagement de la mairie » et « Avenant n°1 du lot 1 pour les travaux de Vovray » et « Devis pour portes de l’auberge communale ».

Arrivée de Mr SUBLET Gaétan à 20h12.

---

## • 1. Vote du compte administratif budget eau 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Eric MANTILLERI, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par A.-G. CHATAGNAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer sur l'annexe 1.

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser annexés,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

➤ **Après délibération, le Conseil municipal passe au vote :**

➤ **10 voix pour – 0 voix abstention – 0 voix contre**

➤ **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

➤ **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

## • 2. Vote du compte administratif budget principal 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Eric MANTILLERI, Adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par A.-G. CHATAGNAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer sur l'annexe 1.

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser annexés,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

- **Après délibération, le Conseil municipal passe au vote :**
- **10 voix pour – 0 voix abstention – 0 voix contre**
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

- **3. Vote du compte de gestion budget eau 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

**Après délibération, le Conseil municipal :**

- **Passé au vote** : 11 voix pour – 0 voix abstention – 0 voix contre
- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;
- **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### • 4. Vote du compte de gestion budget principal 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

**Après délibération, le Conseil municipal :**

- **Passé au vote** : 11 voix pour – 0 voix abstention – 0 voix contre
- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;
- **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### • 5. Tarif eau 2023 – 2024

Monsieur Romain FOEX, Maire-Adjoint en charge de l'eau, prend la parole et informe l'assemblée que le tarif de l'eau est inchangé depuis le 10 avril 2012.

Il rappelle la mise à jour tarifaire de l'eau potable qui avait été validée en 2018, plus adaptée aux préconisations d'économie d'eau à savoir la mise en place de deux tarifications distinctes applicables aux catégories d'usagers suivantes :

- **Particulier et professionnel** :
  - ✓ De 0 à 300 m<sup>3</sup> : 1.80 €/m<sup>3</sup>
  - ✓ > à 300 m<sup>3</sup> : 2.70 €/m<sup>3</sup>
- **Exploitation agricole à titre principal et Services d'intérêt général**  
(Foyer d'accueil médicalisé par exemple)
  - ✓ 1.00 €/m<sup>3</sup>

Après délibération, le conseil municipal passe au vote avec 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- Décide de ne pas augmenter ces tarifs pour la période 2023-2024 de la facturation.

- **6. Validation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la mairie et autorisation à demander des subventions**

Monsieur Romain FOEX, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe l'assemblée que le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre a été approuvé en séance le 07 avril 2022 (délibération N°22.19) et a été effectué en janvier 2023 avec une date de réception des offres au 28 février 2023.

Une offre a été reçue.

L'offre reçue du Cabinet INGENIUS Architectes de Minzier s'élève à 230 000 € HT avec un montant d'honoraires de 29 210 € HT.

Cette opération nécessite des demandes de subventions auprès du Département 74 et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Après réflexion, Le Conseil Municipal, décide :**

- De solliciter des aides auprès du Conseil Départemental 74 et de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de cette opération et autorise Mr le Maire à le faire.
- Valide l'offre du Cabinet INGENIUS pour la somme de 230 000 € HT et 29 210 € HT d'honoraires.

- **7. Reconduction de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74**

**Le conseil municipal de Chaumont,**

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention,

- Décide de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire Adjoint à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

## **8. Devis pour portes de l'auberge communale**

Monsieur Romain FOEX, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la parole avec Mr Gérard HONCZARUK chargé des bâtiments et ils détaillent ensemble le devis de l'établissement TISSOT à Frangy pour le remplacement de plusieurs portes extérieures du restaurant communal à savoir :

- 1/ Une porte à l'entrée principale
- 2/ Une porte salle de manger
- 3/ Une porte pour couloir sur la terrasse extérieure

Le devis du devis global s'élève à 16 650.00 € HT.

### **Après réflexion, Le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 contre et 0 voix d'abstention**

- Valide le devis de TISSOT Ets pour la somme globale de 16 650.00 € HT,
- Charge Monsieur Le Maire Adjoint de signer le devis correspondant.

## **9. Avenant n°1 du lot 1 pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau de Vovray**

Monsieur le Maire adjoint informe l'Assemblée qu'un avenant pour le lot 1 a lieu d'être traité pour les travaux à Vovray.

Pour cela, Mr le Maire adjoint fait lecture de l'avenant correspondant :

Les modifications concernant le présent avenant induisent une augmentation de 5 148.00 € HT pour les travaux d'eau potable.

Les modifications concernant le présent avenant induisent une augmentation de 720.00 € HT pour les travaux d'eaux pluviales.

L'augmentation globale du marché (lot 1) est de **5 868,00 € HT**.

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Nouveau montant HT : 202 583,82 €**
- **Montant TTC : 243 064,68 €**

Le Conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- accepte ce choix
- autorise le Maire Adjoint à signer l'avenant n°1 du lot 1 des travaux à Vovray référencés en objet.

## **10. Urbanisme**

Mr Eric MANTILLERI, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

### **PERMIS D'AMENAGER**

/

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC 07406522X0003T01** : Monsieur JARRY Antoine et Mme BRANDINELLI PINZAGLIA Emeline pour le transfert du permis de construire PC07406523X0002 sur un terrain situé route de St Julien à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 21 février 2023.**

### **DECLARATIONS PREALABLES**

**DP 07406523X0001** : **IZOL France SAS** pour travaux d'isolation thermique par l'extérieur avec finition crépis chez M Daniel TEISSIER au 102 impasse de la Bise à CHAUMONT (74270) - **ACCORD avec prescriptions du 21 février 2023**

## 11. Intercommunalité

- **Syndicat du Vuache** :

- Un débroussaillage a été effectué sur le Mont Vuache dernièrement par les élèves du lycée agricole de Poisy (ISETA).

- **Ecole du Triolet** :

- Le projet des travaux d'extension de l'école suit son cours : l'architecte a été retenu
- La participation des communes calculée par habitant est inchangée cette année.
- Une réflexion a lieu sur des luminaires à basse consommation pour le site actuel et la future extension avec une possibilité de subventions (fonds verts)
- Une demande des jeunes agriculteurs 74 pour effectuer chaque année leur comice (en septembre) dans l'enceinte de l'école.

## 12. Divers

- **Mise à disposition d'un agent**

Une mise à disposition de la secrétaire de mairie de Chaumont à la commune de Frangy est faite chaque mercredi au sein du pôle comptabilité pendant une période de deux mois.

- **Le « Jardin du pressoir »**

Ce jardin, inauguré en 2022, va être prochainement aménagé pour le confort des habitants et des promeneurs. La fête des mères 2023 se passera comme l'an passé au cœur du jardin le samedi 03 juin prochain.

- **Tri sélectif**

Afin de répondre à toutes les questions concernant le nouveau tri sélectif, de sensibiliser les usagers à l'utilisation des bons gestes de tri, la commune organisera prochainement avec le SIVALOR une formation/rencontre pour l'ensemble des habitants intéressés le **mercredi 19 avril 2023 à 19h au hangar technique communal** (derrière le cimetière).



Pour information, la commune sera équipée en fin d'année, par la Communauté de Communes Usse et Rhône, de nouveaux containers d'ordures ménagères de plus grosse contenance.

- **Moto-club de Chaumont**

Accord émis par les élus suite à demande du Club d'avoir l'autorisation d'ouvrir le terrain de moto-cross exceptionnellement le samedi 27 et dimanche 28 Mai toute la journée pour un stage motocross.

- **Réunion des agriculteurs chaumontois**

Une réunion s'est tenue en mairie le jeudi 02 mars 2023 axée principalement sur les futurs travaux à faire sur certains chemins communaux, la pose de panneaux et la sensibilisation aux propriétaires de chiens en promenade afin éviter les préjudices d'avortements des vaches en pâture.

L'ordre du jour étant épuisé à 22H40 - Mr le Maire-Adjoint lève la séance.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 06 avril 2023**

FOEX Romain,

SUBLET Gaétan

JACCAZ Yan

MERY Luc

PUZEL Jérémy

CHAUMONTET Denis

HONCZARUK Gérald

MANTILLERI Eric